

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11888**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Agent polyvalent thermal en centre thermal et/ou en centre de bien-être

Nouvel intitulé : Agent polyvalent thermal en centre thermal et/ou en centre de bien-être

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Lycée des métiers de la première transformation du bois

Proviseur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent polyvalent en centre thermal et/ou en centre de bien-être exerce son activité, sous l'autorité d'un personnel d'encadrement de santé, dans des :

- établissements thermaux
- centres de balnéothérapie/spa
- centres de thalassothérapie
- centres thermoludiques
- instituts de beauté.

L'agent assure en autonomie et en responsabilité des prestations dans le cadre d'un établissement thermal ou dans le cadre d'un centre de bien-être, sur des bénéficiaires étant ou non sous suivi médical.

Les capacités attestées sont :

- l'accueil général : prise en charge du client, vérification des documents administratifs nécessaires, établissement du planning de soins, transmission d'informations adaptées et d'équipement nécessaire, orientation...
  - l'accueil au poste de soin : prise en charge du client, contrôle de la prescription et du planning de passage, installation du bénéficiaire, information sur le déroulement, le principe et les effets du soin
  - l'organisation de son poste de travail
  - la réalisation de prestations dans le respect d'un mode opératoire donné :
- \* en Thermalisme : prestations à caractère thérapeutique afin de soigner ou soulager, grâce aux vertus thérapeutiques de l'eau thermale, les personnes souffrant d'affections parmi les douze reconnues par le Ministère de la Santé :

Pratiques les plus courantes :

- \* douche au jet, douche sous-marine, illutation de boue, bains, étuves, bain de boue local, sauna, hammam...
- \* gargarisme, bain nasal, irrigation nasale, nébulisation, pulvérisation, aérosols, humage, pédiluve.
- \* en Thalassothérapie : prestations de bien-être, ayant un objectif d'entretien de santé ou de remise en forme, utilisant l'eau de mer
- \* en Balnéothérapie/SPA : prestations de bien-être, ayant un objectif d'entretien de santé ou de remise en forme,

Pratiques les plus courantes :

- \* bains, sauna, hammam, pressothérapie, hydrojet, douche sous affusion...
  - \* douche au jet, douche sous-marine, application de boue, enveloppements d'algue, modelages sous affusion, modelages à sec...
  - la réalisation de l'entretien : bio-nettoyage du poste de travail, des différents secteurs et leurs équipements, nettoyage du matériel
- Dans toutes les situations de travail, l'agent devra communiquer (relations interpersonnelles avec les clients, avec les autres professionnels) dans le respect des règles du savoir vivre et de la discrétion professionnelle, et transmettre des informations à caractère professionnel. Dans toutes ces activités, l'agent respectera les règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Thermalisme, Balnéothérapie, Thalassothérapie.

Thermoludisme. Remise en forme. Institut de beauté.

- Agent polyvalent en centre thermal et/ou en centre de bien-être
- Agent soignant thermal
- Hydrothérapeute

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

D1203 : Hydrothérapie

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification se réalise en contrôle continu, qui comprend plusieurs évaluations effectuées tout au long de la formation :

- .Des mises en situation professionnelles (2 ou 3)
- soit au cours de la période extérieure (stages)

- soit en centre de formation

Ces mises en situation concernent les quatre pôles, à savoir :

- accueil du client
- organisation du poste de travail (suivant l'établissement d'accueil)
- réalisation des techniques de soins (suivant l'établissement d'accueil)

Le candidat devra respecter le protocole et le délai imparti. L'évaluation porte sur la maîtrise de chaque technique de soins (suivi du parcours, rapidité, hygiène, sécurité et sûreté du geste) mais aussi sur la qualité relationnelle établie.

- réalisation de l'entretien

A l'issue du travail pratique, le jury demande au candidat de rendre compte oralement des activités réalisées : organisation du travail, choix technologiques, qualité du travail et des résultats, prise d'autonomie...

Les candidats seront interrogés sur les aspects scientifiques et technologiques en relation avec les compétences développées en pratique.

La proposition de note de l'évaluation est établie conjointement par le tuteur et un membre de l'équipe pédagogique.

Une synthèse professionnelle des missions menées lors des différents stages :

\* rédaction d'un dossier professionnel relatif à la structure d'accueil

\* évaluation des pratiques professionnelles décrites

\* soutenance orale du dossier professionnel en développant des connaissances sur la structure d'accueil, en hygiène.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : le conseiller d'enseignement technologique (professionnel) 1 formateur (métiers de la Santé) 1 représentant employeur de la profession 1 représentant salarié de la profession 1 formateur (membre interne)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé Agent polyvalent thermal en centre thermal et/ou en centre de bien-être avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/lp-bois-montauban-luchon>

**Lieu(x) de certification :**

Lycée des métiers de la première transformation du bois : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne ( 31) [Montauban de Luchon]

LP- Lycée des Métiers de la Première transformation du Bois

Avenue du Bois Chantant

31110 MONTAUBAN DE LUCHON

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

LP- Lycée des Métiers de la Première transformation du Bois  
Avenue du Bois Chantant  
31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Greta du Comminges  
44 rue Thalazac  
31800 St Gaudens

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Agent polyvalent thermal en centre thermal et/ou en centre de bien-être